

ValEuro Select

Legal entity identifier: 969500BO5Z84HAYIG167

ISIN: FR0010734046, FR0014000HL6

Résumé

ValEuro Select n'a pas d'objectif d'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant des critères ESG dans son processus d'investissement.

Le fonds s'appuie sur des notations ESG externes et applique une approche « Best in Universe » consistant à exclure de son univers d'investissement les 20 % des émetteurs les moins bien notés sur le plan ESG. La sélection privilégie ensuite les émetteurs les mieux positionnés sur les enjeux ESG matériels de leur secteur d'activité. Au moins 90 % du portefeuille fait l'objet d'une notation ESG.

Sans objectif d'investissement durable

ValEuro Select promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Dans le but de promouvoir les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion, ValEuro Select intègre les caractéristiques ESG dans la sélection des investissements et la construction de son portefeuille. Le Fonds s'appuie sur des analyses extra financières et notations ESG externes afin d'évaluer et de sélectionner les émetteurs.

Notation ESG :

L'analyse du prestataire externe repose sur les trois piliers E, S et G :

- Environnement : évaluation des risques liés au changement climatique, à la pollution, à la gestion des déchets et à l'utilisation des ressources naturelles
- Social : évaluation du respect des droits humains, des conditions de travail, des relations avec les parties prenantes et de la responsabilité des produits
- Gouvernance : évaluation des structures de gouvernance, des pratiques du management, de l'actionnariat et du contrôle, de la transparence et de l'éthique des affaires

Stratégie d'investissement

L'intégration de critères extra financiers dans la sélection de titres a pour objectif de réduire la prise de risque extra-financier du portefeuille.

Pour ce faire, ValEuro Select applique une stratégie ESG à plusieurs niveaux de contrainte :

1/ La réduction de l'univers d'investissement

- Exclusion des 20 % des émetteurs les moins bien notés sur le plan ESG, tous secteurs d'activité confondus

2/ La prise en compte systématique de la notation ESG lors de l'analyse de chaque titre

La sélection des titres et leur suivi sont basés sur une notation ESG pleinement intégrée dans le processus d'investissement.

Au moins 90 % du portefeuille doit être couvert par une notation ESG et appartenir à cet univers réduit.

3/ Amélioration de la qualité ESG du portefeuille

Le portefeuille est géré afin de privilégier les émetteurs les mieux positionnés sur les enjeux ESG matériels de leur secteur d'activité. Cette analyse vise à identifier les entreprises démontrant la meilleure maîtrise des enjeux ESG matériels propres à leur activité et complète l'approche fondée sur les scores ESG globaux.

Au minimum 60 % de l'actif net du Fonds est investi dans des émetteurs figurant parmi les mieux notés au regard de leur gestion des enjeux ESG sectoriels (par exemple sur une échelle de 7 notes, cet engagement correspond à investir 60% minimum sur les 2 meilleures notes).

En complément, afin d'assurer une exposition limitée du portefeuille aux émetteurs les moins bien notés, la pire note sera exclue et les 2 notations les plus basses ne pourront pas excéder 20% de l'actif net du fonds. Des contrôles réguliers sont effectués afin de vérifier le respect des critères ESG et d'ajuster le portefeuille en fonction.

Gouvernance

Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises sont pris en compte dans l'évaluation ESG des émetteurs.

Proportion d'investissements

Au minimum 90 % des sociétés présentes en portefeuille font l'objet d'une notation ESG et appartiennent à l'univers réduit.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont suivies au moyen d'indicateurs quantitatifs permettant de s'assurer de leur respect dans le temps. Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Le % du portefeuille couvert par une notation ESG
- Le % du portefeuille investi dans des émetteurs appartenant à l'univers réduit
- Le % du portefeuille investi dans des émetteurs figurant parmi les meilleures catégories ESG de leur secteur
- Le respect des limites d'exposition aux notations ESG les plus faibles

Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier. Afin de garantir le respect des caractéristiques ES promues par le Fonds, des ajustements sont être réalisés lorsque cela est nécessaire.

Méthodes

Afin de promouvoir les caractéristiques ESG dans sa gestion, les méthodes retenues par le Fonds sont :

- L'utilisation de notations ESG externes dans la sélection des émetteurs
- L'application d'une approche « Best in Universe » consistant à exclure les 20 % des émetteurs les moins bien notés sur le plan ESG
- La sélection des émetteurs les mieux positionnés sur les enjeux ESG matériels de leur secteur d'activité

Le Fonds sélectionne ainsi les émetteurs en s'appuyant sur des notations ESG externes afin de constituer un portefeuille répondant aux critères ESG définis dans sa stratégie d'investissement.

Sources et traitement des données

Dans le cadre de son analyse ESG, la société peut s'appuyer sur plusieurs sources de données afin de mettre en œuvre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales.

Afin de garantir la qualité des données, la société de gestion utilise des données et notations ESG fournies par des prestataires externes spécialisés et reconnus tels que MSCI. Les données utilisées dans le cadre de l'analyse extra-financière proviennent directement de ces prestataires et permettent notamment d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs.

Ces bases de données peuvent être complétées par la consultation d'autres sources externes ainsi que par la documentation publique et réglementaire des émetteurs.

Limites aux méthodes et aux données

Les principales limites méthodologiques et/ou liées aux données, que Swiss Life Gestion Privée a identifiées, sont liées à :

- L'utilisation des données ESG externes, que la société de gestion ne peut vérifier
- Des informations relatives aux problématiques ESG encore insuffisamment normées, standardisées et largement déclaratives, d'où une hétérogénéité et une absence d'exhaustivité qui peuvent avoir un impact sur la qualité des données utilisée

Diligence raisonnable

Swiss Life Gestion Privée a mis en place un processus de diligence visant à intégrer les critères ESG dans les décisions d'investissement et à s'assurer du respect des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Ce processus repose notamment sur :

- L'analyse de notations ESG fournies par des prestataires externes spécialisés préalablement à tout investissement
- L'intégration des critères ESG dans le processus de sélection de titres
- La mise en place de contrôles internes permettant de vérifier la bonne application des critères ESG définis

La société de gestion s'appuie sur ce dispositif pour s'assurer de la cohérence entre la stratégie d'investissement et les caractéristiques ESG promues par le Fonds.

La société de gestion a ainsi organisé un dispositif assurant un contrôle du processus ESG à plusieurs niveaux : gestion, risques et conformité.

Politiques d'engagement

Swiss Life Gestion Privée a élaboré une politique d'engagement actionnarial qui a vocation à décrire la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. Swiss Life Gestion Privée entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus à l'actif de son OPC. L'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote contribuent à la promotion des caractéristiques ESG, notamment via le dialogue avec les émetteurs et le suivi des controverses.

Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si les produits financiers sont alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'ils promeuvent.

Mentions légales : Ce document réglementaire vise à répondre aux exigences de l'article 10 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR) et ne constitue pas un document commercial. Les informations fournies dans ce document reflètent des informations de la documentation légale du produit et ne doivent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation d'investissement, une offre, une incitation à acheter ou à vendre ce produit. Avant toute souscription, les investisseurs doivent obtenir et lire attentivement les informations détaillées sur le produit contenues dans sa documentation réglementaire (en particulier le prospectus de vente ou document d'information précontractuel, le règlement ou les statuts, les rapports périodiques, ainsi que le document d'informations clés pour l'investisseur (le cas échéant), qui constituent avec le présent document la seule source de documentation réglementaire applicable à l'achat de ce produit. De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société de gestion <https://banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/société-de-gestion.html>. Source: Swiss Life Gestion Privée / © 2022. Tous droits réservés